



**Municipalité  
de Donneloye**

Tél. 024/433.19.50  
FAX 024/433.19.51  
E-mail [info@donneloye.ch](mailto:info@donneloye.ch)

Donneloye, le 16 novembre 2016

Au Conseil Général  
de et à  
1407 Donneloye

**Préavis No. 05/2016**

### ***Budget 2017***

---

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Dans sa séance du 15 novembre 2016, la Municipalité a adopté le budget pour l'année 2016. Il laisse apparaître un excédent de charges de CHF 304'260.-- pour un total de recettes de CHF 2'524'300.-- et un total de charges de CHF 2'828'560.--.

Conformément aux dispositions légales, ce projet de budget a été transmis à la Commission des finances et gestion pour étude et rapport.

Afin de faciliter le travail de la Commission et la compréhension du budget, nous apportons ci-après les commentaires suivants :

Lors de sa séance du 8 novembre 2016, la Municipalité a pris la décision de passer l'heure de commune de CHF 28.-- à **CHF 30.--**. De ce fait, les salaires des employés communaux ont été réajustés.

Selon le préavis N° 04/2016, ce réajustement est également demandé pour les indemnités des membres de la Municipalité, du Bureau du Conseil Général et des Commissions. Cette augmentation a déjà été prise en compte pour le budget 2017.

En raison de l'augmentation de la population ces derniers mois et prévue encore pour la fin de 2016, tous les calculs sont basés sur une population de 800 habitants (765 au 31.12.2015).

## **ADMINISTRATION GENERALE**

### Administration : traitement du personnel (110.301)

Lors de la fusion des Communes de Donneloye et Prahins au 1<sup>er</sup> janvier 2012, la population s'élevait à 730 habitants. A cette date, le taux d'occupation du personnel de l'administration communale avait été évalué à 50% pour la secrétaire et 40% pour la boursière. En raison de la population projetée pour 2017 et du surcroît de travail déjà confirmé en 2016, la Municipalité a décidé d'augmenter ces taux, qui passeront dès le 1<sup>er</sup> janvier 2017 à 55% et 45%, ce qui équivaut à un poste à temps complet. En revanche le tarif horaire, basé sur les tabelles de l'Etat de Vaud, ne sera pas augmenté.

Les autres comptes du poste Administration ont été légèrement modifiés en tenant compte de l'augmentation des traitements du personnel communal, ainsi que des comptabilités 2015 et 2016.

### Ecoles de Musique

Selon les chiffres transmis par l'ASFICO : CHF 9.50 par habitant, soit une augmentation de CHF 1.-- par rapport au budget 2016 ; le montant maximum est atteint.

### Part. Charges cantonales, part.transports

Il s'agit de la participation de la commune aux frais des transports publics, bassin 1 ; depuis le nouvel horaire mis en fonction en décembre 2015, le village de Donneloye notamment bénéficie d'une excellente desserte (40 bus par jour). De ce fait le coefficient de qualité de desserte attribué à la Commune de Donneloye est passé de 0.4 à 0.6, ce qui signifie une augmentation de la participation aux coûts (env. + CHF 20.--/habitant). Pour 2017 cette participation se monte à CHF 65.--/habitant.

## **FINANCES**

### **IMPOTS**

#### Impôts sur revenu et fortune (210.400)

Selon les chiffres des acomptes 2016 au 31.08.2016 remis par l'Administration cantonale des impôts et l'évaluation des recettes fiscales 2017 préconisée par ce même office, le montant budgété a été calculé pour une population de 800 habitants, mais il est inférieur aux prévisions du budget 2016.

#### Taxe usage du sol (210.434)

Chiffre selon le montant versé par la Romande Energie en 2016. Selon décision du Conseil Général, attribué au fonds renouvellement-rénovation.

## **SERVICE FINANCIER**

#### Intérêts dettes à long terme (220.322)

A ce jour, le total des dettes s'élève à environ CHF 1'160'000.—

#### Fonds de péréquation (220.352 et 220.452)

Les chiffres communiqués par l'Autorité de Surveillance des Finances Communales (AFISCO) se basent sur les revenus des impôts 2015. Au vu de la baisse quasi certaine des rentrées d'impôts pour 2017, les montants inscrits dans le budget ont été calculés suite à une simulation et en tenant compte de l'augmentation de la population.

## **DOMAINE ET BATIMENTS**

### **FORETS ET PATURAGES**

#### Participation charges autres communes et associations (320.352)

Selon le budget remis par le Triage de Molondin :

frais du garde CHF 20'800.-- + pot commun entretien forêts : 90 hect.X 220.-- =

CHF 19'800.-- / total : CHF 40'600.-- + TVA 8%

## **BATIMENTS**

### **COLLEGE DE DONNELOYE**

#### Revenus des immeubles (3511.427)

Selon comptes 2015, location des classes payée par l'ASIRE et participation aux frais.

### **COLLEGE DE MEZERY**

#### Entretien des bâtiments (3513.314)

Les contre-cœurs des fenêtres de l'appartement et de la mezzanine doivent être sécurisés.

### **COLLEGE DE PRAHINS**

#### Entretien des bâtiments (3514.314)

Il est envisagé de remplacer la marquise sur la porte d'entrée côté cour du bâtiment. Montant devisé environ CHF 10'000.-- + entretien courant.

#### Revenus des immeubles (3514.427)

Loyer appartement : CHF 15'120.-- + location salle du conseil CHF 960.--

## **GRANDE SALLE**

#### Fournitures et marchandises (352.313)

Les tables et chaises montrent des signes de vieillissement ; il a été décidé de les remplacer par étapes et de budgeter un montant sur plusieurs années afin de rajeunir ce mobilier.

## **AUBERGE COMMUNALE**

Les incertitudes liées aux soucis rencontrés pour le projet de construction d'un bâtiment mixte en remplacement de notre auberge communale nous permettent pas pour l'instant de chiffrer ce poste. Il a été néanmoins mis en compte d'éventuels frais d'entretien des installations et des honoraires et prestations de services (assurances).

## **BATIMENTS PRAHINS**

#### Entretien des installations (3564.315)

Forfait pour mise en attente introduction du gaz.

## **TRAVAUX**

### **ROUTES**

#### Entretien des routes (430.314)

En plus du montant déjà devisés en 2016 pour quelques réfections, il est projeté de créer un accès pédestre au petit terrain de sports depuis le chemin de Champ Christin, au bord de la parcelle propriété de la Famille Fontes.

### **PARCS – PLACES DE SPORTS - CIMETIERES**

#### Entretien cimetière (440.314)

Réaménagement du mur du cimetière de Prahins.

### **DECHETERIES**

#### Achat matériel - Equipement

Par tournus, il a sera effectué un nettoyage et désinfection des containers par la Strid. Il est également prévu de modifier la benne à papier de la déchèterie de Donneloye ; une rampe pour un accès par le haut est à étudier.

### **EGOUTS ET EPURATION**

#### Entretien des collecteurs

Les travaux d'entretien des collecteurs aux Granges de Gossens prévus en 2016 sont reportés sur le budget 2017.

#### Honoraires et prestations de service

La numérisation des canalisations eaux claires + eaux usées déjà prévus en 2016 (plans numérisés de toutes les canalisations, y compris les conduites d'eau sous pression) est reportée au budget 2017. Un montant de CHF 25'000.-- est réparti entre les comptes Epuration pour 2/3 et Services des eaux pour 1/3.

### **STEP DE DONNELOYE**

#### Honoraires et prest.de services (4611.318)

Un montant de CHF 2'000.-- est mis en compte pour une étude sur le futur des steps régionales.

### **RUISSEAUX (470)**

Ce compte a été créé pour la comptabilité 2016, en raison des frais d'étude du Ruisseau du Marais à Mézery ; dans les années précédentes, les montants étaient englobés dans le compte « épuration » (460)

**INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES****Enseignement primaire et secondaire (510.352)**

Selon le budget de l'ASIRE : CHF 589.40 par habitant ; légère augmentation des coûts à l'habitant, différence par rapport aux chiffres du budget 2016 due à l'augmentation de la population.

**POLICE****POLICE « REFORME POLICIERE »**

Montant transmis avec les chiffres de la péréquation.

**POLICE SANITAIRE**

Selon la décision de la Municipalité, les taxes d'élimination seront, à partir de 2017, refacturées aux utilisateurs du Clos d'équarrissage.

**DEFENSE CONTRE L'INCENDIE**

Part de la commune aux frais du SDIS Régional : coût à l'habitant selon préavis établi par le SDIS pour le budget 2017 : CHF 32'664.-- (montant mis au budget : CHF 33'000.--)

**PROTECTION CIVILE**

Part de la commune selon chiffres fournis par ORPCI : CHF 17.76 par habitant.

**SECURITE SOCIALE****SERVICE SOCIAL****Part charges ARAS + ACAS (710.352) / FAJE + EFAJE (710.3521)**

Selon budget ARAS Yverdon : CHF 15'300.-- (frais ACAS 16.--/hab. + Zone bleue 2.50/hab.)

FAJE : CHF 5.--/hab = CHF 4'000.—

Les montants pour l'EFAJE Echallens ne sont pas connus pour l'instant. Estimation selon la facture des subventions communales pour 2016.

**PREVOYANCE SOCIALE****Part au canton (720.351)**

Facture sociale selon simulation avec boucllement provisoire des impôts au 31.08.2016.

**SANTE PUBLIQUE****Participations charges cantonales (AVASAD) (730.351)**

Coût CHF 99.-- par habitant (soins à domicile), augmentation de CHF 5.-- par rapport au budget 2016.

**SERVICES INDUSTRIELS****SERVICE DES EAUX**

Participation charges autres communes (810.352)

Redondance, montant calculé selon les chiffres 2015 pour 800 habitants.

Nous vous rappelons que la Syndique et la Boursière se tiennent à l'entière disposition de la Commission pour lui fournir tous les renseignements désirés.

En conclusion, la Municipalité vous propose de prendre la décision suivante :

**Le Conseil général de Donneloye**

- Vu le projet de budget et le préavis No 05/2016 présentés par la Municipalité
- Entendu le rapport de la Commission des Finances et Gestion
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

**DECIDE**

1. d'accepter le budget de la bourse communale arrêté comme suit pour l'année 2017

<b>Charges</b>	<b>CHF 2'828'560.00</b>
<b>Revenus</b>	<b>CHF 2'524'300.00</b>
<b>Excédent des charges</b>	<b>CHF 304'260.00</b>

Nous vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

**AU NOM DE LA MUNICIPALITE**

la Syndique



L. Courvoisier



la Boursière



F. Gavillet

**Annexe** : budget 2017